

ÉPOUX ou PÈRE

Prénoms Paul Valentin Yves

Nom NOWAK

Né le 12 février 1990

à Saint-Quentin (Aisne)

Fils de Pascal Pierre André NOWAK

et de Martine Monique DUBOST

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°

le

*L'officier de l'état civil
Sceau*

MENTIONS MARGINALES**MARIAGE célébré à SERRIS (Seine-et-Marne)**

Le 21 juillet 2018

Les futurs époux ont déclaré qu'un contrat de mariage
MANÉA, notaire à Moissy-Cramayel (Seine-et-Marne)

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage
n° 2018 / 000105

MENTIONS MARGINALES

[1] Écrire selon le cas : « Époux ou Père » ou « Epouse ou Mère ». [2] En cas de double nom de famille, ajouter « (1^{re} partie) _____ (2^{me} partie) _____ ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du _____ ». [3] Écrire selon le cas : « Né » ou « Née ». [4] Écrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ».

ÉPOUSE ou MÈRE

Prénoms Marion Amélie

Nom DEGOUY

Née le 2 août 1992

à Lagny-sur-Marne (Seine-et-Marne)

Fille de Joël Patrick DEGOUY

et de Sylvie Patricia MIANÉ

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°

le

*L'officier de l'état civil
Sceau*

MENTIONS MARGINALES

ge a été reçu le 19 mars 2018 par Maître Claudia Urne)

le 21 juillet 2018



[5] Prénoms et NOM des parents. [6] Ne pas cocher si l'acte de mariage a été délivré à l'étranger. [7] Inscrits sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. [8] Inscription à l'acte de mariage : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été fait entre _____ et _____ par Me _____ notaire à _____ ».

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES ⁽³⁾

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES ⁽³⁾

1^{er} ENFANT
Extrait de l'acte de naissance n° 657/2020
le 10 Mars 2020

à 12 heures 01
est né(e) ⁽²⁾ Léa, Camille

NOWAK

du sexe Féminin, à Jossigny (Seine)

(3)

reconnu(e) ⁽⁴⁾

Délivré conforme aux registres le 12 Mars 2020
L'officier de l'état civil



MENTIONS MARGINALES ⁽⁵⁾

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES ⁽⁵⁾

⁽¹⁾ Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.) ⁽²⁾ Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du ... et/ou ... 1^{re} partie ... 2^{me} partie ... » en cas de double nom de famille. ⁽³⁾ Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par « de (Prénom) (NOM) née le ... à ... ». ⁽⁴⁾ Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère ». ⁽⁵⁾ Insérées sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. ⁽⁶⁾ Indiquer selon la situation « Décédé(e) le ... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt

(2) Écrire selon le cas « Décédé le » ou « Décédée le »

(3) Insérées sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait

Yenne ENFANT (1)
 Extrait de l'acte de naissance n° 509 /2023
 le 21 février 2023
 à 18 heures 37
 est né(e) (2) Aimie, Alyssa
 NOWAK

du sexe féminin à Jossigny
 (Seine et Marne) (3)

reconnu(e) (4)

Délivré conforme aux registres le 23 février 2023
 L'officier de l'état civil

MENTIONS MARGINALES (5)



Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
 Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.) (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance, compléter, le cas échéant, l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du _____ et/ou « 1^{ère} partie _____ 2^{ème} partie _____ » en cas de double nom de famille (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par « de (Prénoms, NOM) née le _____ à _____ » (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas, « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère » (5) Insrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait (6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le _____ » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement »

ENFANT (1)
 Extrait de l'acte de naissance n° _____
 le _____
 à _____ heures _____
 est né(e) (2) _____
 du sexe _____ à _____
 (3)
 reconnu(e) (4)

Délivré conforme aux registres le _____
 L'officier de l'état civil
 Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
 Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.) (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance, compléter, le cas échéant, l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du _____ et/ou « 1^{ère} partie _____ 2^{ème} partie _____ » en cas de double nom de famille (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par « de (Prénoms, NOM) née le _____ à _____ » (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas, « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère » (5) Insrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait (6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le _____ » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement »